



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Commune de Ruffey-lès-Echirey

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

COMPTÉ FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2025

À la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique de la commune fait apparaître un résultat cumulé de 234 630,27 €, se décomposant comme suit :

- Investissement : + 34 396,75 €
- Fonctionnement : + 200 233,52 €

1. Section de fonctionnement

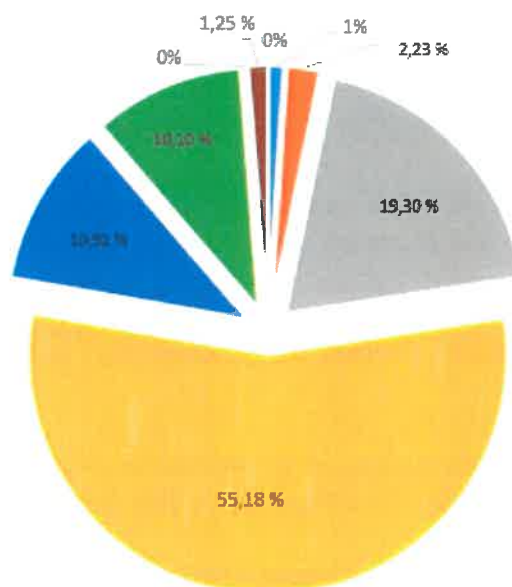
La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Recettes

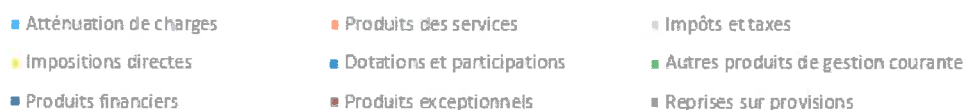
Les recettes de fonctionnement 2025 se sont élevées à 897 215,06 €.

CHAPITRE	CFU 2025	%
70 – Produits des services	21 063,44 €	2,23 %
73 – Impôts et taxes	182 049,74 €	19,30 %
731 – Impositions directes	520 432,66 €	55,18 %
74 – Dotations et participations	103 024,62 €	10,92 %

75 – Autres produits de gestion courante	95 277,57 €	10,10 %
76 – Produits financiers	7,60 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	11 790,62 €	1,25 %
013 – Atténuations de charges	9 452,75 €	1,00 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
TOTAL	943 099,00 €	100 %
002 – Résultat de fonctionnement reporté (pour informations)	0 €	



Répartition des Recettes de Fonctionnement



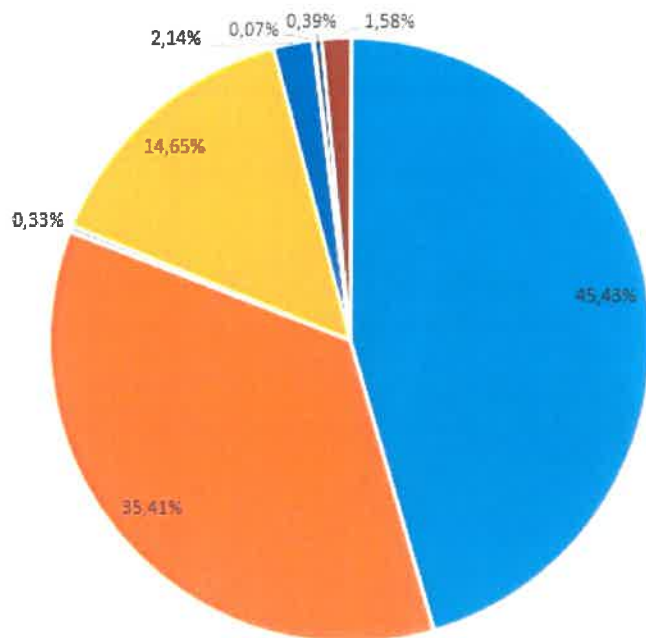
- ❖ Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des concessions cimetières, le remboursement des heures d'utilisation du local de la cantine par l'UFCV, les locations de droits de chasse et pêche...
- ❖ Chapitres 73 et 731 : Ces chapitres représentent 74,48 % des recettes de fonctionnement. Ils concernent de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (Impôts directs locaux : 520 432,66 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le fonds départemental DMTO pour les communes de – 5 000 habitants (36 598,73 €), l'attribution de compensation (145 451,01 €), la taxe sur les pylônes électriques (29 115,00 €)...
- ❖ Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.
- ❖ Chapitre 75 : Il concerne l'encaissement des locations de l'Espace de Rencontre et de Loisirs (salle des fêtes), les loyers des logements communaux...
- ❖ Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers.

- ❖ Chapitre 77 : Il comprend les remboursements de l'assureur de la commune pour les sinistres qu'elle a subis.

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 742 865,48 €.

CHAPITRE	CFU 2025	%
011 – Charges à caractère général	337 476,11 €	45,43 %
012 – Charges de personnel	263 084,55 €	35,41 %
014 – Atténuations de produits	2 468,00 €	0,33 %
65 – Autres charges de gestion courante	108 841,10 €	14,65 %
66 – Charges financières	15 879,03 €	2,14 %
67 – Charges exceptionnelles	495,41 €	0,07 %
68 – Dotations aux provisions	2 910,00 €	0,39 %
042 – Opérations d'ordre	11 711,28 €	1,58 %
TOTAL	742 865,48 €	100 %



Répartition des dépenses de fonctionnement

- 011 – Charges à caractère général
- 012 – Charges de personnel
- 014 - Atténuations de charges
- 65 – Autres charges de gestion courante
- 66 – Charges financières
- 67 – Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaire)
- 042 - Opération d'ordre

- ❖ Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de la médiathèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance...

- ❖ Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

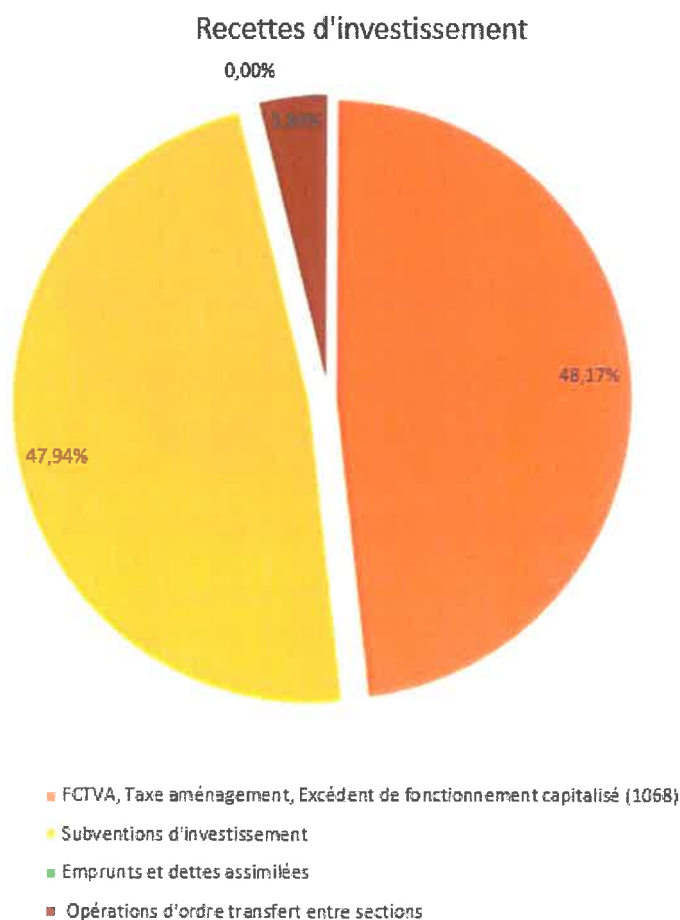
- ❖ Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités des élus pour 49 893,12 €, la subvention versée à la coopérative scolaire des deux écoles pour 2 200 €, le coût pour le SDIS d'un montant de 27 407 €...
- ❖ Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.
- ❖ Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

2. Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées 300 885,16 €.

CHAPITRE	CFU 2025	%
10 – FCTVA, Taxe aménagement	144 937,33 €	48,17 %
13 – Subventions d'investissement	144 236,55 €	47,94 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	11 711,28 €	3,89 %
TOTAL	300 885,16 €	100 %



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour 44 963,66 €,
- Les taxes d'aménagement pour 1 293,01 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour 98 680,66 €

Les recettes inscrites au budget 2025 engagées dans la comptabilité mais non reçues en 2025 sont distinguées dans le compte financier unique dans une colonne "restes à réaliser".

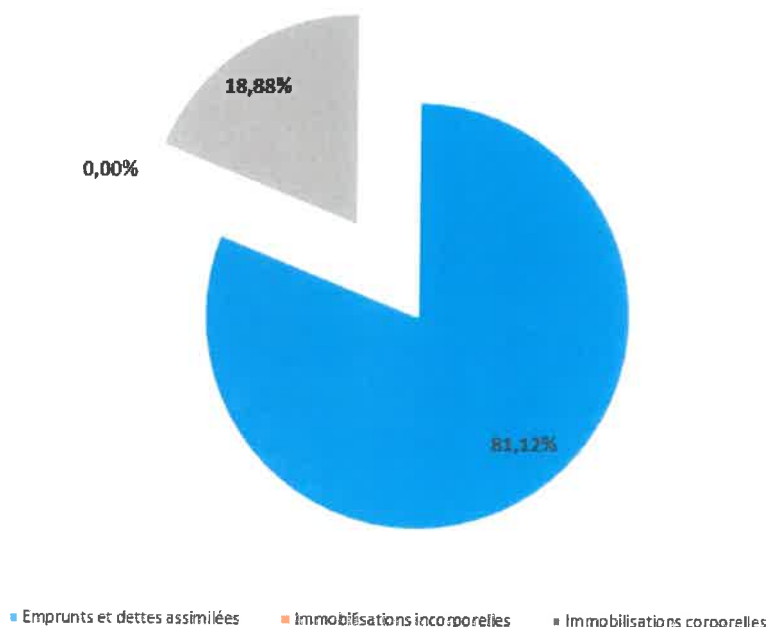
Ainsi, en 2025, il n'y pas de restes à réaliser (RAR) en recettes.

b) Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 266 488,41 €.

CHAPITRE	CFU 2025	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	216 183,18 €	81,12 %
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 %
21 – Immobilisations corporelles	50 305,23 €	18,88 %
TOTAL	266 488,41 €	100 %

Dépenses d'investissement



Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Installations de voirie : Remplacement des barrières situées sur la RD 28, remplacement des sources SHP par des sources LEDs ...
- Bâtiments publics et autres bâtiments publics : Rénovation de la voûte de l'église (fin des travaux)...

Les dépenses inscrites au budget 2025 engagées dans la comptabilité mais non payées en 2025 sont distinguées dans le compte financier unique dans une colonne "restes à réaliser".

Ainsi, 766,84 € de travaux et d'acquisitions sont reportés de 2025 à 2026.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 27 avril 2026

**Madame Corinne GEORGET,
Maire**



Nota : les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.